

**STATUTS DE L'AMICALE DES RETRAITES CARDINAL  
ET FELDSCHLOESSCHEN  
DE FRIBOURG ET ENVIRONS**

Ces statuts remplacent ceux du 1<sup>er</sup> mars 1995

**1. Raison sociale**

Sous la dénomination (Amicale des retraités Cardinal) existe une Association amicale regroupant les pensionnés des Brasseries Beauregard, Cardinal et Feldschlösschen, Boissons Klaus, Sibra, Cidrerie de Guin, domiciliés dans le canton de Fribourg. Le siège de l'Association est à Fribourg.

**2. But**

L'amicale des retraités a pour but de maintenir et de renforcer les liens entre les anciens collaborateurs des entreprises susmentionnées. Elle se propose d'atteindre ce but par des réunions régulières chaque premier mercredi du mois, des excursions, visites, conférences, etc.

**3. Membres**

Toutes les personnes pensionnées et retraitées des entreprises précitées peuvent adhérer à cette Amicale.

**4. Organes**

Les organes de l'association sont :

- a) L'assemblée générale, se réunissant une fois par année, en principe le premier mercredi de mars.
- b) Le comité de 5 membres dont un président, un vice-président, un secrétaire, un caissier et un visiteur des malades.
- c) Le président est élu pour une année.
- d) Le comité est élu par l'assemblée générale pour une année et se constitue lui-même.

L'assemblée générale décide du montant de la cotisation annuelle. Elle est fixée à fr. 20.--.

**5. Dispositions finales**

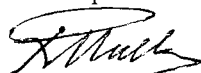
La dissolution de l'Amicale peut être décidée par l'assemblée générale moyennant une majorité de 2/3 des membres présents.

L'assemblée générale peut valablement délibérer si le 30% des membres est présent.

Les présents statuts ont été approuvés et acceptés par l'assemblée du 6 mars 2002.

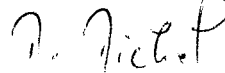
Fribourg, le 6 mars 2002

Le président :



R. Müller

La secrétaire :



M. Michel